

Votre interlocuteur  
Joris Codou

☎ 06 65 905 962

✉ joris@passemontagne.fr

🏠 Peak Up - Carte Passe Montagne  
777, voie Galilée - ALPESPACE  
73800 Ste-Hélène-du-Lac

**PASSE**   
montagne.fr

Le spécialiste des stations  
de ski depuis 1992



## BON DE COMMANDE

La Carte Passe Montagne 2018-2019 est nominative et est valable jusqu'au 31 octobre 2019  
NOUVEAU : Carte réactivable à prix réduit durant 2 saisons  
Tous les montants sont en TTC. TVA en vigueur : 20%

CARTE COLLECTIVITE 2018-2019	Prix / unité	Quantité	Total TTC
<input type="checkbox"/> <b>Code d'achat sur notre site</b> <b>Vous ne souhaitez pas centraliser les commandes ?</b> Nous vous envoyons un Code Collectivité. Vos collaborateurs et leurs ayants droit pourront l'utiliser pour acheter leurs cartes sur notre site.	5 € / Carte 29,9 € / Mountain Kit	X	X
<input type="checkbox"/> <b>Commandez entre 1 et 49 Cartes</b>	5 €	....	....
<input type="checkbox"/> <b>Commandez plus de 50 Cartes</b>	4 €	....	....
<input type="checkbox"/> <b>Mountain Kit - Offrez du ski !</b> 1 Opinel n°8 + 1 Flasque + 1 Tour de cou + 1 sauciflette + 1 Carte Passe Montagne Vous souhaitez commander plus de 20 Kit ? Demandez-nous un devis.	29,9 € au lieu de 34,9 €	.... ....	.... ....
<input type="checkbox"/> <b>Bon d'achat ski - Saison 2018-2019</b> Offrez du ski à vos collaborateurs. Nous vous envoyons des codes de réductions à utiliser sur l'achat de forfaits de ski en rechargement en ligne. Les codes sont cumulables entre eux mais non fractionnables (CGV article 3).	10 € 20€ 30€	.... .... ....	.... .... ....
<input type="checkbox"/> <b>Choix du paiement</b> ☐ Chèque, à l'ordre de PEAK UP ☐ Chèques ANCV ☐ Virement bancaire - IBAN : FR76 1810 6008 1096 7430 2776 880 BIC : AGRIFRPP881		Sous-total Frais de Port (Offerts dès 50€)	.... 3,95 € TTC
		<b>Total</b>	....

### Vos informations

#### Votre Structure

Vous êtes :  CE  Association/Club  Entreprise  
Raison sociale : .....  
Nombre de bénéficiaires : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

#### Votre Contact

Correspondant ;  Mme  M  
NOM et Prénom : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : .....  
Portable : .....  
Email : .....

#### Signature

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions de vente présentes au verso

Date : .....

Signature précédée de la mention "Bon pour accord"

### Comment passer commande ?

- 1** Faites circuler l'offre à l'aide de l'affiche et flyers
- 2** Complétez le bon de commande avec la quantité de cartes souhaitées et signez-le
- 3** Joignez votre paiement (100% à la commande) par chèque ou par virement
- 4** Envoyez le bon de commande par mail ou par voie postale
- 5** Dès réception de votre règlement, votre commande est expédiée le jour même

#### Idée Cadeau Ski



Devenez partenaire CE et nous vous offrons l'adhésion au site [promoparcs.com](http://promoparcs.com)



**120 SITES DE LOISIRS**  
Jusqu'à 70% de réduction



# Conditions Générales de Vente

## Article 1 - Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne et de ses clients/adhérents dans le cadre de la vente de la Carte Passe Montagne Collectivité et des forfaits de ski.

Toute prestation accomplie par la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## Article 2 - Présentation des produits

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées sur notre site Internet [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr). Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel. La responsabilité de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Tous les textes et images présentés sur le site de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

La Carte Passe Montagne Ski Collectivité permet de bénéficier des réductions présentes sur le site Internet [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr) pour le ski et sur le site [www.passemontagne-loisirs.fr](http://www.passemontagne-loisirs.fr) pour les loisirs.

La SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne pourra être tenue responsable si un partenaire modifie la réduction proposée sur le site [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr) et ne pourra pas entraîner le remboursement de la carte Passe Montagne.

## Article 3 - Bons d'achat

Pour utiliser un bon d'achat le client doit posséder une carte Passe Montagne Ski valide et recharger un forfait de ski en ligne sur le site [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr). Les bons d'achat sont cumulables entre eux. Ils ne sont pas fractionnables et ne sont pas convertibles en numéraire.

Les bons d'achat sont valables sur la saison ski 2018-2019 jusqu'à l'ouverture de la dernière station de ski partenaires Passe Montagne proposant le rechargement en ligne de forfait de ski. Les bons d'achat non utilisés ne pourront être remboursés.

## Article 4 - Conditions d'accès à l'offre Collectivité

Elle est réservée sans limite d'âge (5-65 ans) à tous les salariés de petites et moyennes entreprises, aux comités d'entreprise, aux fonctionnaires et aux adhérents d'associations, associations étudiantes, clubs sportifs et amicales du personnels. Leurs ayants droit peuvent également en bénéficier.

Les Cartes Collectivité peuvent être commandées en ligne avec un Code Collectivité à demander via notre formulaire de contact Collectivité ou via un bon de commande Collectivité.

## Article 5 - Conditions de paiement

Les commandes ne sont expédiées qu'après réception du règlement total (cartes, bons d'achat et frais de port). Tout règlement incomplet entraînera un retard dans la livraison. Pour un règlement par :

- Chèque postal ou chèques ANCV : le bon de commande doit être retourné par courrier à l'adresse SARL PEAK UP - 777, voie Galilée - ALPESPACE - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac
- Virement bancaire : le bon de commande peut être retourné par courrier ou par mail à [joris@passemontagne.fr](mailto:joris@passemontagne.fr), accompagné de la copie de l'ordre de virement

Pour plus de sécurité et de traçabilité, il est conseillé d'envoyer votre règlement en lettre suivie ou en recommandé.

## Article 7 - Livraison

Les Cartes Passe Montagne Collectivité sont envoyées dès réception du bon de commande avec le paiement de 100% du montant total. Le destinataire doit être explicitement nommé (nom, prénom) afin d'éviter l'envoi des cartes à du personnel non autorisé. SARL PEAK UP ne peut être tenu pour responsable d'une erreur d'acheminement ou de livraison du courrier par les services de La Poste.

## Article 8 - Respect du choix de l'âge lors de l'achat de forfaits de ski

L'acheteur a pris connaissance que lors du rechargement en ligne, il doit sélectionner la bonne catégorie d'âge correspondant à son âge. La Carte Passe Montagne est individuelle et non cessible. Des contrôles aux remontées mécaniques peuvent être effectués et sanctionnés lourdement par chaque station. Jusqu'à 5 fois le prix du forfait journée au tarif public.

## Article 9 - Utilisation des Cartes Passe Montagne

Pour bénéficier des réductions en caisse dans certaines stations, l'utilisateur de la carte Passe Montagne doit obligatoirement indiquer son nom et prénom au recto de sa carte. La carte peut être refusée si l'utilisateur n'a pas de pièce d'identité pour prouver son identité.

SARL PEAK UP se réserve le droit de désactiver une Carte Passe Montagne si celle-ci n'est pas utilisée selon les présentes conditions générales de vente.

La Carte Passe Montagne Ski 2018-2019 est valable jusqu'au 31 octobre 2019.

## Article 10 - Profiter des réductions sur les forfaits de ski

L'utilisateur de la Carte Passe Montagne doit se renseigner au préalable si la réduction se fait en ligne ou en caisse :

**EN LIGNE :** L'utilisateur recharger sa Carte Passe Montagne sur [passemontagne.fr](http://passemontagne.fr). **IMPORTANT :** Les stations de ski proposant la réduction en ligne n'accorderont pas de réductions en caisse.

**EN CAISSE :** L'utilisateur présente sa Carte Passe Montagne et une pièce d'identité pour profiter du tarif réduit.

## Article 11 - Rechargement en ligne des Cartes Passe Montagne

Le rechargement en ligne de la Carte Passe Montagne se fait sur le site [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr). Parmi les 100 stations partenaires, une trentaine propose le rechargement en ligne jusqu'à 10 minutes avant d'aller skier. Lors du premier rechargement, un compte utilisateur sera créé automatiquement pour retrouver ses commandes et gérer ses cartes.

Si pour quoi que ce soit le rechargement de la Carte Passe Montagne ne peut être effectuée, la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne pourra pas être tenue à tout remboursement. L'adhérent devra faire une demande en remplissant le formulaire de contact de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne et trouvera une solution dans les meilleurs délais.

Nous rappelons qu'en application de l'article L 121-21-8 du Code de la consommation, la vente des titres de transport (forfaits de ski) n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121 du code de la consommation en matière de vente à distance. Aucun remboursement de forfaits de ski ne pourra être réalisé, même si la date n'est pas passée.

## Article 12 - Perte ou vol de la Carte Passe Montagne

Si le client perd sa Carte Passe Montagne, il devra en faire part au plus vite à la SARL PEAK UP. Le client devra payer une nouvelle carte au tarif en vigueur.

Si le client a perdu sa carte en cours de journée ou séjours, la SARL PEAK UP ne sera tenue responsable et ne pourra pas procéder à un remboursement de forfaits. L'utilisateur doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'Exploitant du domaine skiable et fournir les documents suivants :

- Justificatif d'achat du forfait (Bon de commande Passe Montagne)

- Numéro de la carte Passe Montagne concernée (01-16147133...)

### Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager devra également s'acquitter des frais de traitement qui varient selon l'Exploitant de domaine skiable. Ce tarif peut varier entre 0 € et 10 €.

### Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol de la part de l'Usager auprès de l'Exploitant, sera désactivé par celui-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable.

- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre).

- A NOTER : Tout Titre dont les informations susvisées nécessaires à la délivrance du duplicata, ne pourront être fournies par l'Usager, ne donne pas lieu à duplicata, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

## Article 13 - Loi informatique et liberté

Dans le cadre de la gestion de traitement de votre commande, des informations et données sont conservées et enregistrées. Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ces droits sont à exercer auprès de SARL PEAK UP - 777, voie Galilée - ALPESPACE - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

De plus, par notre intermédiaire, vous recevrez notre newsletter pour vous tenir informé des derniers bons plans. Si vous ne le souhaitez plus, vous pourrez à tout moment vous désinscrire à l'aide du lien de désabonnement (situé en bas de l'e-mail).

## Article 14 - Tribunaux compétents

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit Français. A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'interprétation du présent bon de commande sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Chambéry.

## Article 15 - Relations clients - Service après-vente

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Service Clients de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne : 06 65 905 962 ou [sav@passemontagne.fr](mailto:sav@passemontagne.fr).

De décembre à avril : 7/7 jours de 8h30 à 19h

De mai à novembre : Lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h